



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

Procès-verbal de l'assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 10 mars 2020 à 19 h 23, conformément à l'avis publié dans le journal La Pensée de Bagot pour l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire: M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Diane Ferland  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

**Étaient absents :** M. Stéphane Beauregard  
M. François Légaré

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Roch Beauchemin, citoyen est présent dans la salle.

Assemblée de consultation publique aux fins de consultation

La directrice générale explique le projet de règlement qui a pour objet de :

- permettre, sur les terrains de camping, les unités de prêt-à-camper (tentes, prospecteurs, yourtes, mini-chalets, dômes, etc.) n'excédant pas 30 mètres carrés.
- retirer l'obligation, pour les résidences deux générations, que l'issue distincte soit localisée en cour latérale ou arrière.

À 19 h 26, l'assemblée est levée.

---

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 10 mars 2020 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Diane Ferland  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

**Étaient absents :** M. Stéphane Beauregard  
M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

38-03-2020

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 10 février 2020;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Achat d'abat-poussière pour l'année 2020;
6. Appel d'offres pour la construction d'un garage municipal;
7. Avis de motion – Règlement autorisant la construction d'un garage municipal et un emprunt pour en payer les coûts;
8. Dépôt du projet de règlement autorisant la construction d'un garage municipal et un emprunt pour en payer les coûts;
9. Réunion d'informations pour les citoyens au sujet du projet de construction du garage municipal;
10. Approbation de la deuxième étape du mandat accordé à la firme Caroline Dénommée architecte inc. ;
11. Achat d'une génératrice pour l'hôtel de ville;
12. Défi cycliste de la Fondation de la santé Daigneault-Gauthier - Demande de droit de passage sur le territoire de la municipalité;
13. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
14. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
15. Ventes de garage sans permis;
16. Entretien de l'aménagement paysager sur le terrain de l'hôtel de ville pour l'année 2020;
17. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
18. Nomination et désignation d'un membre du conseil autorisé à enchérir pour et au nom de la municipalité advenant la vente d'un immeuble;
19. Addenda à l'entente avec la SPAD;
20. Liste des comptes;
21. Divers :
  - 21.1. Rapport annuel en prévention incendies pour le Ministère de la Sécurité publique;
  - 21.2. Cahier spécial La Pensée de Bagot sur Canton de Roxton;
  - 21.3. Modifications apportées au programme de la TECQ (projets admissibles);

21.4. Facture de Fusion experts pour le projet de construction du garage;

22. Rapport des comités;
23. Correspondance;
24. Questions de l'assemblée;
25. Levée de l'assemblée.

Adoptée

39-03-2020

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et du 10 février 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et du 10 février 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

40-03-2020

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

41-03-2020

5. **Achat d'abat-poussière pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement 322-2018 la Municipalité n'est plus dans l'obligation de procéder par appel d'offres pour les contrats de moins 99 999 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Blanchette, inspecteur municipal a procédé à une vérification des prix pour l'achat de chlorure de calcium pour l'année 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'abat-poussière pour l'année 2020 sera acheté auprès du fournisseur Somavrac C. C. inc. au coût de 0,3743 \$ du litre (taxes en sus).

Adoptée

42-03-2020

10. **Approbation de la deuxième étape du mandat accordé à la firme Caroline Dénommée architecte inc.**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la deuxième étape du mandat accordé à la firme Caroline Dénommée, architecte inc. pour le projet de construction du garage municipal.

Adoptée

43-03-2020

12. **Défi cycliste de la Fondation de la santé Daigneault-Gauthier - Demande de droit de passage sur le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le Défi cycliste Daigneault-Gauthier se tiendra le dimanche 7 juin 2020 de 8h30 à 13h00 et que les cyclistes parcourront une partie de notre territoire, soit le Rang 11 (route 222) en provenance de Ste-Christine ainsi que le rang Ste-Geneviève en direction de Béthanie;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du défi cycliste doit prévoir un plan B pour le trajet du 100 km vu la possible réparation d'un ponceau dans la municipalité de St-Joachim-de-Shefford et que ce changement entraînerait la circulation des cyclistes sur notre territoire sur le 9<sup>ème</sup> Rang et la route 241;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit autoriser la Fondation à circuler sur son territoire la journée du défi cycliste;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un droit de passage sur notre territoire pour la tenue du défi cycliste.

Adoptée

44-03-2020

13. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 7851-56-7601**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la propriété ayant le matricule 7851-56-7601;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire conserver le lot 3 842 709 avec le lot 6 339 130 (résidence du 1734, rang Petit 11) et vendre le lot 6 339 129 au voisin immédiat;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

45-03-2020

13. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande d'extension de délai**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'extension de délai pour se conformer au Q.2-r.22 a été présentée aux membres du conseil pour la propriété située au 738 chemin Shefford;

CONSIDÉRANT QUE les motifs fournis sont valables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 10 mars 2021, aux propriétaires du 738, chemin Shefford pour se conformer au Q.2-r.22.

Adoptée

46-03-2020

13. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

47-03-2020

14. **Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet de permettre, sur les terrains de camping, les unités de prêt-à-camper (tentes, prospecteurs, yourtes, mini-chalets, dômes, etc.) n'excédant pas 30 mètres carrés.

Le règlement a également pour but de retirer l'obligation, pour les résidences deux générations, que l'issue distincte soit localisée en cour latérale ou arrière.

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

48-03-2020

15. **Ventes de garage sans permis**

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour les citoyens d'obtenir un permis pour effectuer une vente de garage sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité autorise selon des dates précises des ventes de garage gratuites;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers que les ventes de garage sans permis soient autorisées selon les dates suivantes :

- ✓ 6 et 7 juin 2020 (remis au 13 et 14 juin en cas de pluie);
- ✓ 5 et 6 septembre 2020 (remis au 12 et 13 septembre en cas de pluie);

Adoptée

49-03-2020

16. **Entretien de l'aménagement paysager sur le terrain de l'hôtel de ville pour l'année 2020**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mme Nathalie Béland pour l'entretien de l'aménagement paysager du terrain de l'hôtel de ville pour l'année 2020.

Adoptée

17. **Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers**

Aucun dossier à transmettre.

50-03-2020

19. **Addenda à l'entente avec la SPAD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (SPAD) pour le contrôle animalier et l'application du règlement G-100 sur son territoire (entente signée le 4 décembre 2019);

CONSIDÉRANT l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un addenda à l'entente intervenue avec la SPAD concernant l'encadrement des chiens dangereux. Que l'addenda fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit.

Adoptée

51-03-2020

20. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 338 473.65 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

52-03-2020

21.1. **Rapport annuel en prévention incendies pour le Ministère de la Sécurité publique**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2019.

Adoptée

53-03-2020

21.2 **Cahier spécial La Pensée de Bagot sur Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QU'un cahier spécial portant sur le Canton de Roxton et le Village de Roxton Falls sera publié par le Journal La Pensée de Bagot;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un espace publicitaire d'un quart de page au coût de 375\$.

Adoptée



54-03-2020

21.3. **Modifications apportées au programme de la TECQ (projets admissibles)**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay ainsi qu'à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Adoptée

55-03-2020

21.4 **Facture de Fusion experts pour le projet de construction du garage**

CONSIDÉRANT QUE la firme Fusion experts a été mandatée pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une première facture a été présentée et ce, pour 60% des travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture mentionnée ci-haut lorsque l'estimé d'étape du projet de construction du garage municipal aura été remis à la municipalité.

Adoptée

56-03-2020

25. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 16.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.